

Pour une lecture féministe des violences conjugales

Par notre travail de terrain et de proximité avec les femmes, nous rencontrons régulièrement des femmes victimes de violences conjugales. Comme mouvement d'éducation permanente féministe, nous avons un rôle important à jouer à leurs côtés, même si nous ne sommes pas une association spécialisée sur la thématique des violences conjugales... C'est à partir de ces constats qu'est apparue la nécessité de réaliser une recherche-action dans notre mouvement¹, afin de préciser les besoins des femmes qui subissent des violences conjugales et le rôle d'un mouvement comme Vie Féminine. Cette démarche comportait trois objectifs. D'abord, faire émerger les vécus et les besoins de ces femmes. Ensuite, renforcer notre compréhension des violences conjugales et améliorer nos pratiques. Enfin, mieux cerner et nommer nos missions de mouvement d'éducation permanente féministe par rapport aux femmes confrontées à des violences conjugales.

Définition des violences conjugales

Les violences dites « conjugales » ou « entre partenaires » comprennent les violences physiques, psychologiques, économiques et sexuelles. Généralement, ces différentes formes de violence coexistent. Le plus souvent, les auteurs sont des hommes et les victimes des femmes. Par ailleurs, les violences faites aux

¹ Pour réaliser la recherche-action *Face aux violences conjugales, quel est l'apport d'un mouvement féministe d'éducation permanente ?* nous avons organisé, à plusieurs endroits de la Communauté française, sept groupes de parole composés de femmes « qui se sentaient concernées » par les violences, un groupe d'animatrices du mouvement qui travaillaient sur cette thématique et un groupe de professionnel-le-s de l'accompagnement des femmes victimes de violences. La démarche d'une recherche-action permet d'associer toutes les actrices dans une relation horizontale et sans hiérarchie, chacune étant porteuse d'une part d'expertise.

femmes touchent la plupart du temps les autres membres de leur famille – particulièrement les enfants –, de façon directe ou indirecte².

Notre recherche-action³, qui repose sur les expressions des femmes victimes de violences conjugales, nous a permis d'affiner notre compréhension et notre définition des violences. L'étude éclaire tout particulièrement le quotidien des

Fréquence des violences conjugales

Dans le cadre d'une étude récemment publiée par l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes⁴, 15% des femmes interrogées déclarent avoir subi, au cours des 12 mois précédant l'enquête, au moins un acte de violence commis par leur partenaire (actuel ou ancien). Cette recherche accentue encore le chiffre généralement admis selon lequel, dans les pays occidentaux, une femme sur cinq subirait au moins une fois dans sa vie des violences de la part de son conjoint ou ex-conjoint. Quoi qu'il en soit, au-delà de cette dernière recherche, il faut absolument organiser, de façon systématique, un recensement efficace des violences contre les femmes, ce qui permettrait de comparer, dans le temps et dans l'espace, les données recueillies.

femmes violentées qui doivent adopter différentes stratégies pour atténuer l'impact des violences qu'elles subissent. Leur existence est dès lors marquée par la vigilance et l'adaptation. Au fil du temps, elles sont en outre victimes d'un véritable conditionnement mis en place par l'agresseur, un « travail de sape » destiné à repousser toujours un peu plus les limites de ce qu'elles peuvent accepter. Au fur et à mesure de ce conditionnement, ces femmes se sentent de plus en plus isolées et responsables des violences qu'elles subissent. Enfin, la violence provoque énormément de peurs : peur

du regard des autres, peur des représailles, peur de se voir retirer la garde des enfants, peur de faire souffrir les proches, peur de la précarité et, parfois, peur de ses propres réactions...

Pour définir mieux encore les violences conjugales, il faut préciser qu'elles s'intègrent dans l'ensemble des violences faites aux femmes, depuis les interpellations sexistes en rue jusqu'au meurtre, en passant par les agressions sexuelles ou les violences institutionnelles⁵ dont sont spécifiquement victimes les femmes, pour ne citer que ces exemples. Toutes ces violences relèvent en effet du même système historique et structurel : un système de domination des hommes sur les femmes, que nous nommons la domination patriarcale. Cette multiplicité de violences contre les femmes (appelée aussi « continuum des violences ») est à la fois l'expression et l'outil de cette domination. Comme ces

² Les violences contre une mère ont des retombées sur ses enfants et constituent ainsi une forme de violence indirecte à leur égard quand ils ne sont pas directement victimes de la violence de leur père ou du partenaire de leur mère. Inversement, la violence et les abus contre les enfants sont presque toujours accompagnés de violences directes ou indirectes contre leur mère.

³ *Face aux violences conjugales, quel est l'apport d'un mouvement féministe d'éducation permanente?* Vie Féminine, 2008

⁴ PIETERS, Jérôme ; ITALIANO, Patrick ; OFFERMANS, Anne-Marie ; HELLEMANS, Sabine, *Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle*, Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, Bruxelles, 2010, 241 p.

⁵ Violences commises sur des personnes vulnérables par des personnes ayant autorité.

violences sont, dans leur grande majorité, commises par des hommes contre des femmes parce qu'elles sont des femmes, nous les appelons des violences masculines.

Depuis les années nonante, différents niveaux de pouvoir international et belges ont pris des initiatives politiques pour lutter contre les violences conjugales⁶. Mais ceci ne signifie pas que tous les pouvoirs publics partagent la vision féministe, politique et globale, des violences conjugales. En réalité, ces différentes mesures oscillent entre une lecture féministe des violences et une vision beaucoup moins progressiste qui consiste, selon les cas, à stigmatiser les populations issues de l'immigration⁷, à mettre les hommes et les femmes à égalité par rapport aux violences dans le couple ou encore à donner un écho médiatique aux discours anti-féministes (dont la légitimation des violences contre les femmes est un des thèmes de prédilection). Il faut donc rester très vigilant-e-s par rapport à l'instrumentalisation et la récupération de la dénonciation des violences contre les femmes.

LES ENJEUX

Le lien étroit entre précarité et violences

L'insertion des femmes sur le marché du travail est moindre que celle des hommes et leurs revenus sont en moyenne plus faibles, ce qui les rend plus dépendantes financièrement de leur partenaire. Cette dépendance est un maillon important dans le processus de violence. En effet, les femmes qui subissent des violences ont davantage de difficultés à conserver leur emploi et celles qui sont en situation précaire possèdent moins de ressources financières pour pouvoir quitter leur conjoint... Dans ce cercle vicieux, la violence accentue la précarité et la précarité accentue la dépendance de la victime à l'égard de l'homme violent. Mais attention : les violences conjugales sont réparties équitablement dans tous les milieux sociaux.

Les risques pour la santé des femmes

Outre les dommages physiques et psychiques évidents causés par les violences conjugales, les stratégies de protection que les femmes développent pour y faire face épuisent leurs ressources et génèrent des tensions. À long terme, cette vigilance accroît le risque de problèmes pour leur santé mentale.

Par ailleurs, dans notre recherche-action, les femmes soulignent le rôle important joué par les services de santé, qu'elles s'y rendent après des coups, pour des troubles fonctionnels (sans lien apparent avec les violences) ou encore pour une hospitalisation, un accouchement... L'hôpital est perçu comme un endroit où elles peuvent se soigner, mais aussi se mettre à l'abri des violences

⁶ Au niveau international : la définition des violences formulée par le Conseil de l'Europe (http://www.coe.int/t/dg2/equality/domesticviolencecampaign/Aboutdomesticviolence_fr.asp).

Au niveau belge : la loi « visant à combattre la violence au sein du couple » (du 24/11/1997), les plans d'action politiques successifs connus sous le nom de Plans d'Action Nationaux (PAN) : normalement disponibles sur <http://igvm-iefh.belgium.be/fr/>, la circulaire Tolérance Zéro.

⁷ A travers certains types de violences qui seraient soi-disant spécifiques à ces cultures.

et vivre un moment de répit en échappant à la pression du quotidien. Les différents lieux de consultation sont donc primordiaux pour la prévention, la détection et la lutte contre les violences conjugales ainsi que pour le soutien des femmes qui les subissent.

Les rôles traditionnels qui légitiment la violence

Notre recherche-action montre que la famille est un lieu central de reproduction et de légitimation des normes traditionnelles concernant les attitudes des hommes et des femmes, mais aussi les violences commises par les hommes contre leur conjointe. Bien souvent, c'est la division sexuée des rôles entre les hommes et les femmes qui est à l'origine de la violence, puisque celle-ci éclate notamment quand les femmes ne se conforment pas assez parfaitement aux rôles de « bonne épouse », « bonne ménagère » ou « bonne mère »... Ou au contraire quand elles sont « trop belles », « trop sexy », etc.

De plus, la reproduction de ce système inégalitaire au profit des hommes est également renforcée par les différentes institutions auxquelles les femmes victimes de violences sont confrontées dans leurs parcours. En effet, pour ces femmes, les relations avec le système policier ou judiciaire sont souvent difficiles ; beaucoup estiment même qu'y recourir ne sert à rien, voire se retourne contre elles. Trop souvent, les femmes ne se sentent pas du tout prises au sérieux ni respectées par les institutions qui sont censées les aider. Nombreuses sont celles qui nous ont relaté des épisodes de banalisation de la violence et de culpabilisation des victimes par la police. Quand elles vont porter plainte, il arrive fréquemment que les policiers ne les croient tout simplement pas...

NOS ARGUMENTS, NOS OPTIONS

Le regard que les femmes victimes de violences conjugales portent sur leur situation, mais aussi sur leurs besoins, bouscule les stéréotypes sur ces violences et sur l'accompagnement des femmes concernées. Il en découle certaines priorités politiques incontournables.

Porter un autre regard sur l'ambivalence des victimes

À l'image du processus qui conditionne progressivement à accepter la violence, la sortie des situations de violences demande un «dé-conditionnement» graduel qui passe par des périodes d'ambivalence : les allers et retours successifs du domicile, les retraits de plaintes, les discours contradictoires, etc. Souvent connotés négativement, ces comportements génèrent certains jugements vis-à-vis des femmes qui sont alors considérées comme lunatiques, indécises, passives... Ces stéréotypes bien ancrés conduisent fréquemment les professionnel-le-s en interaction avec les victimes à se sentir en situation d'échec. Ce sentiment d'impuissance peut produire de l'agressivité et du jugement à l'égard des femmes, qui subissent alors une deuxième forme de violence.

Pourtant, lorsqu'on écoute ces femmes, on comprend que pendant ces périodes, elles accumulent en fait des ressources, des contacts, de la confiance. Derrière ces ambivalences apparentes se trouvent des actes de résistance et des prises de conscience qui leur permettent de survivre dans un milieu violent et qui renforcent leur sécurité et celle de leur(s) enfant(s).

Cette nouvelle lecture des comportements des femmes victimes de violences induit une transformation radicale de leur prise en charge. En effet, respecter le rythme et les décisions de chaque femme sans émettre de jugement est la condition indispensable pour un accompagnement porteur d'autonomie. Par exemple, pour une femme confrontée à des violences, les raisons de rester chez elle peuvent être aussi valables que celles de partir... Un autre regard doit donc absolument être porté sur les femmes victimes de violences, à tous les niveaux d'intervention : police, justice, milieu médical, CPAS, médias, etc.

Pour que cette compréhension des comportements des femmes victimes de violences soit intégrée à tous les niveaux, il est nécessaire de prévoir pour toute-s les professionnel-le-s un plan de formation ambitieux qui s'appuie sur une lecture globale et politique des violences. À titre d'exemple, plusieurs études ont prouvé qu'une bonne formation du personnel hospitalier permet une détection des violences plus rapide et donc une meilleure prise en charge des victimes.

Écouter sans juger

Les femmes victimes de violences fuient les jugements de la part de leur entourage ou des professionnel-le-s. Certaines considèrent même ces jugements comme le principal obstacle qu'elles rencontrent car ils peuvent provoquer un repli et une perte de confiance. En faisant porter aux femmes la responsabilité des violences qu'elles subissent, ils risquent même de légitimer la violence masculine...

À l'inverse, pour les femmes ayant participé à notre recherche-action, il a souvent été déterminant de rencontrer des personnes qui les ont écoutées sans jugement, sans intention d'agir ni surtout de les faire agir ! Mais attention, le fait de ne pas juger les femmes n'implique pas une position neutre — telle qu'elle peut exister dans les processus de médiation ou de thérapie — mais suppose au contraire une position féministe, intransigeante par rapport aux violences patriarcales.

Enfin, pour une action de terrain appropriée et respectueuse, il est indispensable de reconnaître et de prendre en compte la parole et l'expertise des femmes victimes de violences dans les différents lieux d'éducation permanente, ainsi que dans les coordinations provinciales. Pour les services de police et les parquets, la circulaire Tolérance Zéro introduit déjà certaines modalités d'accueil et d'écoute plus respectueuse des femmes victimes de violences. Nous demandons des moyens et une politique volontariste pour une application rigoureuse et obligatoire de cette circulaire sur tout le territoire belge.

Valoriser les stratégies actives de résistance mises en place par les femmes victimes de violences

Comme l'explique l'OMS, « *les études qualitatives confirment que la plupart des femmes maltraitées ne sont pas des victimes passives et qu'en fait, elles adoptent des stratégies actives pour renforcer leur sécurité et celle de leurs enfants. Certaines femmes résistent, d'autres s'enfuient, et d'autres encore essaient de maintenir la paix en cédant aux exigences de leur mari. Ce qui, de l'extérieur, peut ressembler à une absence de réaction positive de la part de la femme est sans doute, en fait, une évaluation calculée de ce qui est nécessaire pour survivre à l'intérieur du mariage et pour se protéger tout en protégeant les enfants.*⁸» Ce point de vue nous conduit à valoriser les stratégies actives de résistance qui renversent les images traditionnelles et stéréotypées sur les femmes victimes de violences. Décoder et nommer ces différentes stratégies est la condition nécessaire pour pouvoir réellement s'appuyer sur les ressources et l'expertise précieuse de ces femmes. En définitive, croire au potentiel des femmes est la clé de voûte d'une intervention féministe contre les violences. Très concrètement, cela suppose que toute femme victime de violences soit accueillie et écoutée avec respect et que les violences qu'elle subit soient dénoncées sans complaisance.

CONCLUSION

En rendant les femmes violentées responsables des agressions qu'elles subissent et en occultant l'omniprésence des violences contre les femmes (tant dans la sphère privée que publique), la société conforte un système de violences masculines contre toutes les femmes.

Notre vision part au contraire de l'expérience des femmes victimes de violences, en valorisant leurs mots et leurs pratiques. Ces femmes se trouvent au cœur d'un système de domination patriarcale, dont les violences sont l'une des armes. Les juger et les culpabiliser, c'est leur infliger une deuxième forme de violence. C'est résolument cette approche que nous tentons de mettre en pratique et d'ajuster tous les jours sur le terrain.

En résonance à ces constats, nous demandons d'urgence l'adoption, à tous les niveaux de pouvoir, d'une lecture politique concevant les violences conjugales comme l'une des manifestations de toutes les violences perpétrées contre les femmes, du sexisme ordinaire jusqu'au meurtre. Dans ce cadre, s'impose une politique de prévention qui s'attaque à la fois aux racines des violences à l'égard des femmes et aux causes des inégalités entre les sexes.

⁸ OMS, *Rapport mondial sur la violence et la santé*, chapitre 4 «La violence exercée par les partenaires intimes», 2002, sur http://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/world_report/en/full_fr.pdf